

Dossier PA 076 596 19 C0002 arrêté accordant un permis d'aménager en date du 03.04.2020 et son (ses) modificatif(s).

CERTIFICAT ATTESTANT L'ACHEVEMENT DES EQUIPEMENTS DESSERVANT UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22 du code de l'urbanisme
Certificat prévu à l'article R.442-18 du Code de l'Urbanisme
CERTIFICAT INDIQUANT LA SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE CONSTRUCTIBLE SUR UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22
Attestation prévue à l'article R.442-11 du Code de l'Urbanisme

ALTÉAME SAS ayant son siège social Route de Neufchâtel, 509 Contre Allée – 76230 ISNEAUVILLE,
Numéro de SIRET 509 671 012 000 37 représentée par Monsieur Jonathan MONTAGNIER,
Directeur Technique, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

Le lotisseur atteste sous sa responsabilité, qu'en application des dispositions des articles R.442-13 à R. 442-18 du Code de l'Urbanisme, les équipements desservant le lot ci-après désigné sont achevés.

Lotissement : Le Clos Masure
Arrêté n° PA 076 596 19 C0002 du 03.04.2020

Lot numéro : 2

La surface de plancher maximale attribuée sur le lot 2 est de 550 m²

A Isneauville, le 18 septembre 2020



altéame
TERRAINS À VIVRE
509, Contre-Allée / Route de Neufchâtel
76230 Isneauville / 02 76 510 520
SAS au capital de 40 000€ / RCS ROUEN 509 671 012
SIRET 509 671 012 000 37 / TVA n° FR11 509 671 012 / Code APE 4110A

Jonathan MONTAGNIER
Directeur Technique